

Le nouvel esprit de la ville

Les luttes urbaines sont-elles recyclables dans le « développement urbain durable » ?

Durant les années 1990, la Ville de Genève connut un des mouvements « squats » les plus importants d'Europe, comparable proportionnellement à ce qui se passait dans des villes comme Berlin ou Amsterdam¹. Ce mouvement a puisé ses forces et sa légitimité dans toute une série de « luttes urbaines » débutées dans les années 1970. Aujourd'hui, il ne reste néanmoins quasiment plus de lieux occupés à Genève, ils ont été pour la plupart fermés sur un laps de 10 ans. Qu'en est-il alors des critiques et des espoirs qui ont porté ces luttes ?

Dans cet article, je voudrais suggérer que les luttes urbaines qui ont accompagné la naissance et le développement des occupations continuent à résonner encore, au-delà des évacuations, dans certaines expériences d'urbanisme telles que, nous le verrons, les « coopératives associatives », les « écoquartiers » et, plus largement l'ensemble des initiatives visant à la participation des citoyens.

Ces expériences tentent pour partie de conserver une part de la vision alternative de l'urbanisme qui était au cœur des luttes des années 1970 et 1980 tout en cherchant à forger différents compromis avec les logiques marchandes de plus en plus prégnantes. Au fil de ce processus, l'écho des luttes urbaines devient malgré tout de plus en plus faible et il faut se demander s'il est encore capable de garder la charge subversive et innovante du mouvement squat ou, si finalement, en se recyclant il perd son sens même. Cette histoire est dans une certaine mesure le pendant, dans l'ordre de la ville, de l'évolution, décrite par Luc Boltanski et Eve Chiapello, concernant la manière dont le « nouvel esprit du capitalisme » s'est construit en intégrant pour partie les critiques du capitalisme articulées autour de Mai 68.

PAR LUCA
PATTARONI *

EN MÉMOIRE DE
DANIEL MARCO

* Docteur en sociologie et chercheur au Laboratoire de Sociologie Urbaine (LaSUR) de l'École Polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

1. En 1996, on dénombrait environ 160 lieux occupés (immeubles entiers, maisons individuelles et appartements isolés) pour environ 2 000 squatters.

L'enjeu est important pour la capacité de la ville à accueillir une diversité substantielle dans les manières de vivre. En effet, en parallèle de la disparition du mouvement squat, Genève a vu gonfler son agglomération transfrontalière qui apparaît désormais comme une des plus dynamiques d'Europe, avec un taux de croissance démographique annuel supérieur à 1 % depuis 1999. Il est difficile de résister à la tentation de mettre en regard ces deux mouvements. On assiste en effet dans la plupart des villes d'Europe, depuis les années 1990, à une diminution des espaces alternatifs liée, d'une part, à un accroissement des investissements immobiliers et, d'autre part, un durcissement des politiques répressives². Le terme de « ville revanchiste » - en référence au mouvement politique qui cherchait à prendre sa revanche sur la classe ouvrière suite à la Commune de Paris³ - a même été avancé pour désigner ce phénomène de (re)conquête par les logiques marchandes des territoires urbains gagnés au fil des luttes urbaines des années 1970. Dès lors, la pression sur la vie et la culture alternative à Genève donne le goût amer d'une « revanche » de la ville « globale » et « gagnante », faisant désormais régner une logique marchande là où durant des décennies l'on a cherché à établir la valeur d'usage de la ville. Est-ce que les tentatives pour instituer des formes de production du logement et de la ville alternatives sont à mêmes d'infléchir de manière significative cette évolution ou ne produisent-elles qu'un « nouvel esprit de la ville » capitaliste, qui ouvre certes des possibles plus diversifiés qu'en offrait la ville industrielle mais qui en fin de compte ne remet pas en cause les processus d'exclusion à l'œuvre dans la ville contemporaine ?

Après avoir brièvement rappelé les fondements des modèles alternatifs nés des luttes urbaines, je poserai dans cet article un regard critique sur les nouveaux compromis proposés au sein de ce qu'on appelle désormais le « développement urbain durable », en particulier dans sa dimension sociale et participative.

● Naissance d'une conception alternative du développement urbain

Si l'on revient aux années 1970 à Genève, la naissance du mouvement squat accompagne la mise sur pied d'un mouvement de résistance contre le projet de destruction d'un quartier populaire – le quartier des Grottes situé derrière la gare centrale - afin d'y ériger un quartier « moderne » composé de tours d'habitations et d'activités tertiaires. L'opposition à ce projet, qui associe les habitants à de nombreux militants appartenant à différentes tendances composant la nébuleuse « gauchiste » (maoïstes, trotskystes, anarchistes, etc.), passe entre autres par l'occupation des nombreux immeubles et appartements laissés à l'abandon dans le quartier.

En s'opposant à ce projet de rénovation urbaine, les luttes qui s'initient aux Grottes s'inscrivent dans un mouvement plus ample – à l'échelle européenne – de contestation des formes de planification et d'aménagement de la ville inspirées d'un urbanisme dit « rationaliste » ou encore « fonctionnaliste ». Cet urbanisme, né avant la guerre, se caractérisait entre

2. Un autre cas exemplaire est celui d'Amsterdam.

3. N. SMITH, *The new urban frontier, gentrification and the revanchist city*, Routledge, New York 1996.

autres par la centralisation des décisions, la planification rationnelle et l'application de méthodes standards pour la production du bâti. Toutefois, là où les promoteurs de cet urbanisme le considéraient comme l'outil pour répondre aux besoins fondamentaux de la population en particulier à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, les critiques qui émergent dans les années 1960 et 1970 le voient comme l'instrument de reproduction de l'exploitation capitaliste et comme un appauvrissement de l'expérience urbaine.

Plus spécifiquement, un certain nombre de critiques ont nourri et porté le mouvement de lutte contre le projet et, dès la fin des années 1970, l'extension du mouvement squat à l'échelle de toute la ville. Ces critiques ont canalisé l'indignation et permis de lui donner une reconnaissance publique plus ample et de qualifier les occupations comme un acte légitime pour lutter contre certaines dérives du développement urbain. Cette reconnaissance publique était essentielle en particulier pour forger les alliances politiques nécessaires pour soutenir et légitimer la transgression du droit de propriété et la promotion d'un autre rapport à la ville et au logement. Pour le dire autrement, seule la composition d'un véritable contre-pouvoir – alliant squatters, syndicats et partis de gauche – a permis d'obtenir, dès le milieu des années 1980, la suspension des évacuations et la signature de « contrats de confiance » autorisant le maintien des squatters dans les immeubles tant qu'il n'existait pas de projet solvable et autorisé de destruction ou de rénovation⁴.

Les critiques visaient d'une part l'État dont on dénonçait le caractère autoritaire et son travail de standardisation de l'environnement urbain et, d'autre part, les opérateurs du marché pour leurs pratiques de spéculation. Derrière ces dénonciations de la logique étatique et du marché, la critique portait plus fondamentalement contre le capitalisme et l'individualisation de la société (marchandisation des relations sociales, règles de la propriété privée, perte des solidarités, homogénéisation des formes de vie).

En résumé, on peut dire que ce mouvement a placé au cœur de la cité l'exigence d'un « droit à la ville » telle que l'avait formulée le philosophe marxiste Henry Lefebvre dans les années 1960⁵. Pour ce dernier, le « droit à la ville » consistait à défendre la « valeur d'usage » de la ville, c'est-à-dire sa valeur comme lieu de rencontre et de jouissance contre sa réduction à un lieu de « lucre et de profit » où prime avant tout l'échange (espaces achetés et vendus, consommation de produits, etc.). Face à une ville qui semblait de plus en plus régie par les lois du marché et ce qu'il nommait un « urbanisme des tuyaux », il fallait défendre la possibilité qu'elle puisse être pensée, aménagée et appropriée par ceux qui l'habitent en premier lieu plutôt que par ceux qui la possèdent financièrement. En bref, il s'agissait de « changer la ville pour changer la vie⁶ ». On se trouve à ce moment au cœur des idéaux d'une « nouvelle gauche » dont l'ambition était de changer le monde en changeant le quotidien.

De fait, au fil des mois, les occupations devenaient non seulement un acte politique de protestation mais aussi l'occasion, pour reprendre les paroles de Lefebvre, de créer des lieux de « simultanéité et de rencontre,

4. Cette tolérance limitée – les occupations continuaient à être illégales mais étaient tolérées sous certaines conditions – a duré jusqu'au début des années 2000.

5. H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, Anthropos, Paris, 1968.

6. PH. SIMAY, « Une autre ville pour une autre vie. Henri Lefebvre et les situationnistes », *Métropoles* n°4, « Aménagement urbain et transition post-keynésienne », 2008.

lieux où l'échange ne passerait pas par la valeur d'échange, le commerce et le profit⁷ ».

7. LEFEBVRE, 1968, *op. cit.*

● Conception alternative du développement urbain et « compromis territoriaux »

En occupant des immeubles vides, il ne s'agissait donc pas simplement de faire résonner une critique de l'ordre établi mais, plus fondamentalement, de faire vivre des conceptions alternatives du rapport au logement et, plus largement, aux autres et à la ville.

Quatre grands principes ponctuaient cette conception alternative du développement urbain : solidarité, hospitalité, participation et originalité⁸. Dans une certaine mesure, l'idée de « convivialité », à la mode de nos jours, recouvre pour partie ces différentes aspirations.

Ces principes ont guidé les tentatives de réappropriation des lieux de vie occupés par les squatters. Dans les vieux immeubles ouvriers du XIX^e siècle, on a vu ainsi des murs tomber et des portes disparaître, afin de permettre le développement des espaces collectifs nécessaire à l'autogestion et à la rencontre (participation, hospitalité). On a vu aussi les façades se parer de couleurs et les rues déborder d'objets récupérés (originalité). On a assisté enfin à la multiplication des cafés et restaurants « illégaux » et sans buts lucratifs ainsi que plus largement la mise sur pied de différents systèmes d'échanges alternatifs (solidarité).

Cette affirmation dans le temps et l'espace d'un autre rapport à la ville est venue ainsi ébranler le système d'organisation territorial et social de la ville industrielle⁹. Le développement de la ville moderne industrielle se fondait en effet, comme on l'a suggéré, sur une division claire des espaces privés et publics, sur la standardisation et l'individualisation du logement et, plus largement, sur tout un système de production de l'environnement construit fondé sur le marché et la professionnalisation des corps de métier. Plus fondamentalement encore, comme le suggère Daniel Marco, ces formes d'organisation territoriales ont accompagné, et rendu possible dans une certaine mesure, le développement d'un système capitaliste fondé sur la rationalisation des moyens de production et le salariat¹⁰.

En s'appropriant et en refaçonant peu à peu les espaces occupés, ces luttes ont débouché alors sur la constitution de véritables « compromis territoriaux¹¹ » ; c'est-à-dire, la mise sur pied d'espaces qui échappaient pour partie aux seules logiques du marché et de la rentabilité foncière pour faire place à de véritables innovations tant architecturales qu'administratives et techniques¹². On a vu ainsi des immeubles rénovés en partie par leurs habitants aidés par des professionnels partageant les mêmes idéaux (travaillant en coopératives). On a vu aussi émerger des formes architecturales innovantes et des statuts d'occupation du logement variables. Ces compromis étaient toutefois fragiles car ils dépendaient pour partie de la « tolérance » des pouvoirs publics et de l'ouverture d'esprit de certains élus.

À cet égard, le mouvement squat n'a pas été capable de renverser durablement les logiques foncières et capitalistes qui façonnent le marché du

8. M. BREVIOLIERI, « Les habitations d'un genre nouveau : le squat urbain et la possibilité du conflit négocié sur la qualité de vie », in L. PATTARONI, A. RABINOVICH, V. KAUFMANN (dir.), *Habitat en devenir*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, 2009 ; L. PATTARONI, « La ville plurielle : quand les squatters ébranlent l'ordre urbain », in M. BASSAND, V. KAUFMANN, D. JOYE, *Enjeux de la sociologie urbaine, Lausanne, Presse Polytechniques et Universitaires romandes*, Lausanne, PUR (2^{ème} édition) 2007.

9. D. MARCO, 1999, « Mouvements d'habitant et compromis territorial », in F. WALTER (ed.), *La Suisse comme ville*, Itinera, Basel, 22.

10. D. MARCO, *op. cit.*

11. D. MARCO, *op. cit.*

12. L. PATTARONI, L. TOGNI, « Logement, autonomie et justice », in L. PATTARONI, A. RABINOVICH, V. KAUFMANN (dir.), *Habitat en devenir : enjeux territoriaux, sociaux et politiques du logement en Suisse*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, 2009.

logement et, en grande partie, la forme de notre territoire. Toutefois, une partie des critiques portées par les luttes urbaines ont travaillé plus en profondeur les modes de vie et les conceptions de l'urbanisme. Ce travail en profondeur débouche aujourd'hui sur des formes plus instituées du compromis entre les logiques marchandes et les principes alternatifs au cœur du mouvement squat. Dans une certaine mesure, cette évolution consolide les compromis mais elle leur fait perdre aussi leur dimension subversive.

● L'héritage du mouvement squat : innovations institutionnelles et formelles

En dépit des évacuations systématiques qui ont eu lieu ces 10 dernières années et qui ont réduit considérablement l'ampleur des compromis territoriaux et de facto la diversité de l'habitat à Genève, on trouve deux grands héritiers institutionnels des luttes urbaines : la coopérative dite associative ou participative et, dans une certaine mesure, les « éco-quartiers ». Ils en sont les héritiers à deux titres. D'une part, il y a un héritage direct du fait qu'une partie des promoteurs de ces nouvelles formes, en particulier dans le cas des coopératives associatives, sont souvent eux-mêmes issus des mouvements défendant le « droit à la ville ». D'autre part, il est possible d'avancer l'idée que tant la coopérative associative que l'éco-quartier sont une manière de traduire dans les formes architecturales et urbaines les mêmes principes militants qui ont nourri le mouvement squat. Cette institutionnalisation reflète un mouvement plus large de l'absorption des critiques des années 1960 dans les nouvelles formes d'organisation du capitalisme et, par extension, de production de la ville.

Au cœur de l'invention et de la reproduction de ces nouvelles formes urbaines, on trouve la figure souvent moquée - voire décriée - du « bobo », le fameux « bourgeois bohème ».

● De la lutte contre le capitalisme aux bobos

Au cœur de l'invention et de la reproduction de ces nouvelles formes urbaines, on trouve la figure souvent moquée – voire décriée – du « bobo », le fameux « bourgeois-bohème ». Avant de disqualifier trop rapidement cette catégorie ou de l'utiliser à outrance, il me semble important de bien comprendre ce qu'elle représente. En effet, la question du « bobo » apparaît comme une occurrence particulière d'un processus beaucoup plus large. Ce processus a été mis en évidence en particulier dans l'important travail de Luc Boltanski et Eve Chiappelo dans *Le nouvel esprit du capitalisme*. Cet ouvrage montre comment les transformations en profondeur du capitalisme opérées ces dernières décennies sont étroitement liées à un processus d'inclusion – de récupération – des critiques portées par la contre-culture des années 1960.

Ce « nouvel esprit » correspond à une modification en profondeur de la légitimation et de l'organisation de notre système capitaliste. En quelques

décennies, nous sommes passés d'un capitalisme d'État fondé sur l'idée de progrès, de carrière et de devoir à un capitalisme en réseau fondé sur la valorisation du projet, de la flexibilité et de la créativité. Cette transformation est en partie liée aux critiques apparues dans les années 1960.

On trouve traditionnellement deux formes critiques du capitalisme. Une critique dite « sociale » (dont l'archétype est le marxisme) qui dénonce les inégalités et la misère provoquées par le capitalisme. Une critique « artiste » du capitalisme dénonce la standardisation et la marchandisation du monde qui oppressent l'être humain et lui retirent sa liberté ainsi que sa créativité. Cette critique est liée à l'invention du mode de vie « bohème » au XIXe siècle. Les années 1960 et 1970 sont marquées par une résurgence forte de cette critique artiste du capitalisme, qui s'associent souvent, mais pas toujours à une critique sociale. L'idée forte de Boltanski et Chiapello est que l'émergence d'un capitalisme en réseau est

étroitement liée à l'intégration de la critique artiste dans les motivations et les modalités d'organisation même du capitalisme. Les entreprises privées sont devenues ainsi en quelques décennies le lieu de promotion de l'autonomie individuelle et de la créativité. Cette évolution s'est étendue toutefois bien au-delà du seul monde économique, atteignant en particulier l'État par le biais des principes du néo-management qui ont modifié en profondeur les formes de l'action

Des pans entiers des classes moyennes malgré leur ascension sociale ne s'identifient plus aux valeurs classiques de la bourgeoisie et recherchent d'autres modes de vie, d'autres formes de consommation.

publique, plaçant en son cœur les idées de contrat, de projet et de responsabilité. L'évolution des formes du capitalisme et plus largement de nos modes de régulation peut donc être comprise pour partie comme un compromis entre les exigences d'émancipation et de créativité issues de la tradition bohème et les exigences issues de la rentabilité marchande.

Elle a entraîné l'émergence d'une nouvelle élite à la fois nourrie par des idéaux plus libertaires et écologiques tout en ayant accès aux revenus générés par le capitalisme en réseau. Une élite donc à la croisée des idéaux bohèmes et d'un pouvoir d'achat bourgeois. Plus largement, on trouve désormais des pans entiers des classes moyennes qui malgré leur ascension sociale ne s'identifient plus aux valeurs classiques de la bourgeoisie et recherchent d'autres modes de vie, d'autres formes de consommation.

Cette évolution à la fois dans les modes de production capitaliste et dans les modes de vie trouve aussi son reflet dans les modes d'organisation territoriale. En effet, rapporté aux manières d'habiter, cela se traduit par le phénomène dit de gentrification ; c'est-à-dire le rejet par une partie de la population de l'idéal de la maison individuelle en dehors de la ville et son désir de se maintenir, voire de « retourner », en ville, de préférence

dans les quartiers considérés comme plus « populaires »¹³. Au-delà de la caricature du bobo, on est donc en présence ici de phénomènes sociaux importants qui modifient en profondeur l'organisation de la société et le visage de nos villes.

À Genève aussi, un lieu comme le quartier des Grottes attire désormais une population plus aisée en quête d'un environnement urbain et social qui porte encore les traces des luttes urbaines (mouvements associatifs forts, espaces publics appropriés, résistance aux mouvements de privatisation de l'espace, habitat coopératif). Cette transformation de la demande est soutenue, et en partie suscitée, par la production d'une nouvelle offre ajustée à ces attentes (transformation des bâtiments industriels en loft, réhabilitations luxueuses des immeubles populaires, ouverture de commerces de proximité bio et de bars « branchés »). De manière plus large, on assiste à un véritable retour des investissements immobiliers – du capital – dans les quartiers populaires. Accompagnant cette évolution, des nouvelles formes de compromis entre les logiques de marché et les idéaux de la contre-culture s'inventent, à l'instar des coopératives associatives et des éco-quartiers détaillés ci-dessous.

Il est possible d'avancer l'idée plus générale que les débats autour du concept de « développement urbain durable », dans leur mise en avant en particulier des principes de participation ou encore de mixité sociale et de convivialité, participent de ce travail de composition entre les principes régissant le développement capitaliste de la ville et une partie des critiques sociales issues des années 1960 et 1970. Le développement urbain durable dessinerait ainsi une sorte de « nouvel esprit de la ville », inscrivant dans le territoire le « nouvel esprit du capitalisme ».

Si la dimension écologique était, elle, peu présente dans les luttes urbaines des années 1970 à Genève, elle a toutefois pénétré petit à petit aussi les discours des squatters et plus largement des acteurs des mouvements alternatifs. On la retrouve en particulier dans le discours sur la décroissance et aussi sur l'agriculture de proximité. Ainsi, on a vu apparaître à Genève des jardins collectifs gérés par des squatters ainsi qu'une grande coopérative agricole – les Jardins de Cocagne – issue du milieu squat.

Il faut entrer maintenant dans la production de ces compromis inédits pour voir à la fois leur apport réel dans l'ouverture des possibles et leurs limites plus fondamentales au regard des espoirs d'une autre ville portés par les critiques du capitalisme.

● La coopérative participative

En 1994, quelques acteurs issus du mouvement squat mettent sur pied une coopérative d'habitation, la Codha, qui est aujourd'hui, avec 900 membres inscrits, la plus grande coopérative dite « associative » de Genève. Si l'on se penche sur ses objectifs, on retrouve assez clairement les principes à la base des critiques qui ont nourri les luttes urbaines et la promotion d'une conception alternative du logement et de la production de la ville, tels que la participation, la solidarité, la convivialité ou encore l'auto-gestion :

13. J.-Y. AUTHIER et C. BIDOU-ZACHARIASEN (dir.), « La gentrification urbaine », *Espaces et Sociétés*, n° 132-133, 2008.

« Sans but lucratif, la Codha rassemble des personnes souhaitant un autre type d'habitat, une autre qualité de vie, un autre rapport au logement, basé sur la participation, la convivialité et la solidarité [...]

C'est par la mise en commun de ressources financières et par la participation active des habitants que la coopérative réalise ses projets. Idéalement, la participation commence dès la conception du projet. L'autogestion des immeubles permet aux habitants de définir un cadre de vie plus proche de leurs aspirations, modulable au gré de leurs besoins.¹⁴ »

14. Plaquette de présentation de la Codha.

Plus spécifiquement, les compromis entre un modèle alternatif du logement et le marché s'effectuent sur différents plans.

Au niveau institutionnel et politique, la Codha répond aux exigences des investisseurs et du droit tout en ouvrant des espaces participatifs où les habitants peuvent contribuer à la détermination des lieux qu'ils vont habiter. La coopérative n'est pas contestation du droit de propriété mais une tentative de le gérer autrement. De plus, elle bénéficie souvent à la fois de montages financiers favorables et de concessions de terrain, sur une durée limitée par exemple à 60 ou 90 ans, octroyées par l'État dans ses efforts de promotion de l'habitat coopératif. Plus largement, il est prévu désormais qu'une part des nouvelles constructions, allant de 15 % à 30 % suivant les zones de développement, soit réservée aux Habitation Mixtes (HM) ou aux Coopératives.

Au niveau architectural, on retrouve systématiquement dans les coopératives associatives, comme dans les squats, des lieux dédiés à un usage commun. Ces lieux permettent à la fois la rencontre conviviale (lieu de fête) et la constitution d'un espace politique à l'échelle du bâtiment (lieu de réunion). Par ailleurs, on n'est plus dans des modèles de séparation stricte entre le privé et le public mais dans une architecture où l'espace intermédiaire prend toute son importance, se traduisant par exemple par de larges coursives partagées.

Ces dispositifs institutionnels et architecturaux permettent une appropriation plus grande des lieux de vie sans passer par la stricte figure de la propriété privée individuelle.

Il faut prendre au sérieux ces efforts qui permettent de détacher en partie la question de l'appropriation du logement du seul modèle de la propriété privée. Comme l'a proclamé avec force le mouvement squat, le droit au logement est avant tout un droit à l'usage. La question n'est donc pas celle simplement de l'accès ou non à la propriété mais de la capacité qu'a l'habitant d'intervenir là où il habite. Dans cette perspective, il est intéressant de développer des formes institutionnelles et contractuelles susceptibles d'élargir les manières de composer la garantie de sécurité du logement et la possibilité d'appropriation. À ce titre, les coopératives associatives ouvrent de nouvelles possibilités.

Néanmoins, les coopératives ne remettent pas en cause véritablement les mécanismes de marché puisqu'elles opèrent comme un acteur privé qui développe son propre parc de logement et qui doit assurer un certain

retour sur ses emprunts. À cet égard, elles font l'objet de critiques par une partie des squatters qui militent pour une remise en question plus radicale du droit de propriété et des principes du marché.

Un autre aspect problématique du développement des coopératives sous l'impulsion de l'État est le fait qu'on a vu apparaître désormais des « proto » coopératives mises sur pied artificiellement par des promoteurs immobiliers afin de bénéficier des parts réservées à ce type de logement. On quitte ici l'héritage du mouvement squat et un véritable travail de compromis pour entrer dans une dimension purement opportuniste et marketing.

Les luttes urbaines ne concernaient toutefois pas seulement l'échelle du logement, elles étaient aussi une tentative pour se réapproprier l'usage des rues et des espaces publics afin d'améliorer la convivialité des relations de voisinage et plus largement la qualité de vie des citoyens. À cet égard, il est possible d'avancer l'idée que les éco-quartiers représentent pour partie un des héritages des luttes urbaines et de leur critique de l'urbanisme fonctionnaliste.

● Les éco-quartiers

Au fil des années 2000, on a vu émerger à Genève différentes associations de promotion des « éco-quartiers ». Si on se penche sur leurs objectifs, on s'aperçoit facilement que l'imaginaire de leur proposition s'inscrit aussi pour partie dans le sillon de la critique sociale des années 1960-1970, en particulier dans sa dimension sociale :

« Au niveau social, favoriser le développement d'une certaine convivialité et un sentiment d'appartenance (participation à l'aménagement et à la gestion du quartier), promouvoir la mixité sociale (logements de dimensions et de standing variés, habitants d'âge et de milieu socioculturel différents) et la mixité des affectations (habitat, travail, loisirs, culture).¹⁵ »

Les éco-quartiers apparaissent ainsi comme un des processus où une partie des conceptions alternatives du logement et de la ville se fait encore entendre et influence les formes de réalisation du développement urbain. Et effectivement, la mise en place d'un des premiers projets d'éco-quartier à Genève (assez en retard sur ce plan au niveau européen) a été l'occasion d'un dialogue entre des acteurs et des associations issus du mouvement squat, l'administration publique et des promoteurs immobilier privés. Néanmoins, l'articulation avec les principes du marché et le souci d'efficacité et de rentabilité au cœur des politiques urbaine a rendu difficile le dialogue menant à la défection du projet des associations les plus militantes.

Le projet en question est au fait une sorte d'éco-quartier « miniature » puisqu'il concernait seulement la construction de 300 logements sur une parcelle polluée appartenant à l'État. Cette parcelle où se trouvaient des bâtiments industriels de deux étages avait été occupée durant des années par différentes associations d'artistes, constituant un des hauts lieux de la vie alternative genevoise (Artamis). La nécessité de dépolluer le site asso-

15. Issu de la présentation des éco-quartiers téléchargeable sur www.ecoquartiers-geneve.ch

ciée à la crise du logement ont conduit à l'évacuation des occupants. En contrepartie, la Ville – dont un des 5 élus à l'exécutif était lui-même actif dans les luttes urbaines des années 1970 aux Grottes - s'engageait à promouvoir le développement d'un « éco-quartier » en dialogue avec

les anciens occupants et les différentes associations engagées en faveur de ce type d'urbanisme.

Une association – « pour que pousse Coquelicot » - a vu ainsi le jour regroupant différents collectifs issus du mouvement squat et plus ou moins institutionnalisés (collectifs d'artistes, coopérative agricole, atelier de réparation de vélo, militants écologistes, coopératives de logement Codha et Cigue) et cherchant à promouvoir la réalisation

Les éco-quartiers apparaissent comme un des processus où une partie des conceptions alternatives du logement et de la ville se fait encore entendre et influence les formes de réalisation du développement urbain.

d'un « site autogéré » et plus spécifiquement à défendre : les activités artisanales et l'économie solidaire ; le logement coopératif et autogéré, la gestion associative des espaces publics.

L'association a commencé par développer de son côté différents projets pour le site – le projet Coquelicot - prévoyant une intégration forte du logement avec des espaces de production artisanale et de création et de l'agriculture de proximité. Toutefois, la Ville de Genève a petit à petit repris en main la planification du futur éco-quartier, invitant l'association à participer à la mise en place d'un concours d'architecture. Les autres interlocuteurs concernés par la réalisation du futur site étaient la ville (réalisation de 1/3 de logements sociaux « classiques ») et un opérateur privé ayant constitué une « coopérative » ad hoc (1/3 des logements à loyer libre).

Même si le dialogue était ouvert au départ, les débats ont rapidement achoppé sur la densité du site et les enjeux économiques. La position plus radicale défendue par les acteurs issus du mouvement squat, qui prévoyait une densité plus basse et une forte autogestion, est apparue « irréaliste » au regard des exigences de développement urbain (situation de crise du logement, nécessité de rentabilité économique, contraintes administratives et techniques). Après avoir poursuivi encore quelque temps les négociations, les collectifs les plus militants se sont retirés du processus dénonçant le caractère « factice » de la participation et la place trop restreinte laissée à l'expérimentation de solutions alternatives. Ils ont préféré ainsi critiquer le processus de l'extérieur. À l'inverse, la coopérative associative Codha est demeurée elle dans le projet comme futur « maître d'ouvrage » d'une partie des logements. Pour elle, il était important de s'affirmer comme interlocuteur fiable et de prendre part à un projet se déroulant à une échelle plus large que le seul logement.

Cette scission au sein de l'association rejoue l'opposition classique entre une posture plus militante critique et une posture « réformiste » sou-

cieuse d'inscrire ses propositions dans l'espace des possibles institués par les règles administratives, juridiques et techniques. Plus largement, et de l'aveu même d'un des membres de la direction de la Codha, cette tension vient se loger au cœur même du quotidien de ceux qui se trouvent à la jonction des deux univers. En effet, ils sont amenés bien souvent à faire le grand écart entre une posture militante au sein des assemblées et l'apprentissage dans leur pratique de professionnels du logement des rouages de la bureaucratie et des exigences très techniques de la construction.

Derrière la promotion d'une idée comme celle d'éco-quartier, ou encore des coopératives associatives, se joue la difficile conciliation entre une critique plus radicale, au fondement de la remise en question des modèles de développement urbain fondés sur des logiques d'extension capitaliste, et les dynamiques qui président au développement d'une ville bien équipée, rentable et concurrentielle.

Un des risques alors est de voir l'idée d'éco-quartier devenir un simple outil marketing à disposition de la ville globale soucieuse d'attirer à elle les « élites créatives », précisément ces nouvelles classes moyennes supérieures issues de l'absorption de la critique artiste du capitalisme. Au regard du succès de la notion et plus largement des débats sur le développement urbain durable, on peut penser que désormais une bonne partie des promoteurs de ces nouvelles formes ne garde plus qu'un rapport très éloigné, voire aucun, aux fondements critiques qui ont porté les luttes urbaines.

À cet égard, il est indéniable que les coopératives associatives et le modèle des éco-quartiers contribuent réellement à élargir le champ des possibles en matière de logement et d'urbanisme et favorisent une plus grande diversité des formes urbaines. Il faut s'interroger toutefois sur les limites de ces nouveaux modèles et des compromis qu'ils proposent.

Dans cette perspective, j'aimerais pour conclure éclairer de manière critique ce mouvement d'inscription des idéaux alternatifs dans les politiques urbaines largement encore dominées par les principes de marché. Ma critique s'adresse plus fondamentalement aux promesses du « développement urbain durable » qui laissent penser, que l'on peut abolir les contradictions et les conflits alors même qu'ils sont au cœur de la dynamique des villes.

Un des risques est de voir l'idée d'éco-quartier devenir un simple outil marketing à disposition de la ville globale soucieuse d'attirer à elle les « élites créatives », précisément ces nouvelles classes moyennes supérieures issues de l'absorption de la critique artiste du capitalisme.

● Les limites du développement urbain durable ou le retour des rêves scientistes

Comme il a été suggéré au long de l'article, il est possible d'avancer l'idée que le développement des éco-quartiers ou encore des coopératives

*Le « nouvel esprit de la ville »
cherche à concilier la ville globale
et compétitive avec les aspirations
du droit à la ville.*

associatives relève, dans la sphère des politiques urbaines, d'un mouvement similaire à celui de l'absorption de la critique artiste des années 1960 dans les formes d'un « nouvel esprit du capitalisme » fondé sur la flexibilité, l'autonomie

et la créativité. Il n'est à ce titre pas étonnant que les promoteurs et le premier public de ces nouveaux modèles du développement urbain soient issus de ces fameuses classes moyennes supérieures bohèmes dans l'esprit et bourgeoises par leurs moyens. Dès lors, un des risques souvent évoqué, et déjà probablement trop rabâché, serait de voir ces modèles se transformer en « ghettos de bobo ».

Il est vrai que ces modèles sont liés à une certaine conception de la vie sociale parfois assez exigeante (participation, convivialité, discipline écologique, etc.). Ils tendent ainsi à exclure *de facto* un certain nombre de personnes dont les modes de vie et/ou les capacités (financières, sociales, cognitives) diffèrent. Néanmoins, les tenants de ces modèles sont eux-mêmes conscients de ce problème et il devrait être possible d'élargir le spectre des personnes concernées, en aménageant des compromis à l'intérieur même de ces modèles (en tolérant, par exemple, de plus grands écarts à la norme, en matière de consommation, de participation et de relations sociales).

Il me semble que le problème fondamental de cette évolution se tient ailleurs encore. Comme je viens de le suggérer, le « nouvel esprit de la ville » cherche à concilier la ville globale et compétitive avec les aspirations du droit à la ville. Néanmoins, malgré l'existence de ces innovations institutionnelles et architecturales, on doit se demander jusqu'où il est possible de remplacer les luttes urbaines par des séries d'« indicateurs », c'est-à-dire de traduire les différents principes défendus en autant de mesures des performances économiques, sociales ou encore écologiques de la ville. Voyons de quoi il en retourne.

L'idéal d'une ville durable conciliant compétitivité financière, diversité sociale et protection de l'environnement passe de nos jours par le renouvellement de certains espoirs à connotation scientifique. Les critiques qui ont nourri les luttes des années 1960 et 1970 portaient en particulier contre l'idéal positiviste de l'urbanisme rationaliste qui espérait faire le bonheur des humains en se fondant sur la connaissance scientifique de leurs besoins. Dans la suite de ces critiques, ces dernières décennies ont été marquées par une remise en question profonde de cet espoir et, plus spécifiquement, de la capacité des experts à trancher par une vérité scientifique « supérieure » les débats politiques. Le thème de la participation a été la traduction démocratique de cette remise en question.

Toutefois, avec le thème du développement urbain durable, on voit réapparaître de manière relativement subreptice un idéal scientifique, c'est-à-dire l'espoir que l'on pourra résoudre par la science les contradictions inhérentes aux sociétés humaines. En particulier, on s'imagine qu'il suf-

fit de multiplier les indicateurs (économiques, sociaux, écologiques, etc.) à prendre en compte pour arriver à développer une ville harmonieuse et durable. En passant de 10 à 150 indicateurs les problèmes de conflits entre l'efficacité industrielle, la recherche de bénéfice et le souci de convivialité seraient magiquement résolus !

À cet égard, les éco-quartiers apparaissent comme une utopie pacifiée, présentant un visage harmonieux de la ville à venir qui laisse entendre que les contradictions ne seraient plus qu'un mauvais souvenir. Certes, il y est fait une large place à la participation mais elle apparaît plus souvent comme un outil d'implication de personnes partageant une même idéologie que comme le lieu d'un vrai débat sur les fondements politiques et sociaux du modèle. L'exemple mentionné de l'éco-quartier à Genève a montré les limites du dialogue et d'une exploration des possibles dans une ville soumise à une pression immobilière forte.

En réduisant les forces vives de la ville à autant d'indicateurs à respecter et le conflit à une simple affaire de procédure, ce « nouvel esprit de la ville » semble ignorer le caractère fondamentalement agonistique de la ville. Comme le soulignait Lefebvre, si l'on désire fonder la ville sur l'usage, le conflit avec le marché est inévitable¹⁶. Dans la même veine Richard Sennett, critiquant dans les années 1970 l'idéal aseptisé des banlieues américaines, rappelait le caractère essentiel pour la dynamique des villes du désordre et du conflit¹⁷.

En faisant entendre à trente ans d'intervalles ces critiques plus radicales, mon but n'est pas de faire l'éloge du conflit pour le conflit, ou encore du chaos. Il s'agit plus fondamentalement de rappeler la dimension politique de la ville contre les promesses parfois naïves de certains modèles « miracles » du développement urbain durable. Rappeler la dimension politique de la ville, c'est insister sur le fait que certaines valeurs sont très difficiles, voire impossibles, à concilier dans le monde réel, nous obligeant à trancher au prix parfois de l'exclusion de certains principes et formes de vie.

Plus profondément encore, l'existence du désordre et du conflit signale le fait qu'une partie de ce qui fait la dynamique de la ville est hors de portée de ce qui se décrète. À cet égard, aucun standard de construction et aucune norme de confort n'est capable de déterminer la capacité des personnes à se sentir à l'aise chez soi¹⁸. Cette aisance dépend en effet d'un rapport intime entre la personne et son environnement dont la dynamique échappe au pouvoir de l'architecte. De même, aucune politique, aucun indicateur et ses mesures, ne peuvent véritablement s'assurer de la convivialité des rapports de voisinage. Celle-ci dépend des rapports d'usage noués entre les personnes, de la dynamique de leurs amitiés et inimitiés qui échappe au pouvoir de l'urbaniste et du politicien. Enfin, il n'est pas possible de décréter une culture alternative. On peut tout au plus lui faire place comme il l'avait été intelligemment fait au travers des contrats de confiance débutés dans les années 1980. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas et les espoirs d'un véritable « droit à la ville » semblent s'amenuiser.

En conclusion, le bilan de l'histoire des luttes urbaines est donc mitigé. D'une part, le devenir de Genève apparaît encore marqué par les graines

16. LEFEBVRE, *op. cit.*

17. R. SENNETT, *The uses of disorder : personal identity and city life*, NewYork/London, Norton, 1970.

18. BREVIGLIERI, *op. cit.*

de sédition plantées par les luttes des années 1970 et 1980, aux travers des tentatives faites pour donner un autre visage au logement et au développement des quartiers. D'autre part, on peut penser que la perte de diversité liée au durcissement des politiques urbaines - à l'horizon d'une agglomération « gagnante » - ne pourra probablement pas être remplacé par la promotion des éco-quartiers ou encore des coopératives. En effet, bien que le développement urbain durable fasse partie des mécanismes qui participent de l'élaboration d'un « droit à la ville », il porte aussi en lui la possibilité d'une dérive vers une nouvelle quête technique et scientiste de la ville parfaite, rythmée par les enjeux économiques.

En cherchant à trouver leur place dans les mécanismes de production du logement et de la ville par le marché et l'État, des dispositifs comme les coopératives associatives et les éco-quartiers sont amenés à abandonner la critique plus radicale des mécanismes de production capitaliste de la ville. À cet émoussement de la critique, pas forcément problématique en soi, s'ajoute le fait plus inquiétant que le « nouvel esprit de la ville » s'accompagne à Genève, comme dans bon nombre de villes européennes, d'un véritable durcissement des politiques urbaines à l'égard des formes de vie alternatives et des occupations illégales¹⁹

Il en résulte ce paradoxe qui veut qu'en promouvant une ville compétitive, créative et conviviale, le « nouvel esprit de la ville » fasse disparaître petit à petit les lieux et les ressorts d'une pensée vive de l'utopie, condition même de l'invention de nouveaux possibles.

Que reste-t-il alors du désir de « changer la ville pour changer la vie » ? ●

19. Aux Pays-Bas, depuis le 1^{er} janvier 2010, l'acte de squatter (d'occuper illégalement un local) est considéré comme un délit punissable. J. UITERMARK, « An in memoriam for the just city of Amsterdam », *City*, 13, 2009 ; M. MAYER, « Contesting the neoliberalization of Urban Governance » in H. LEITNER, J. PECK, E. SHEPPARD, *Contesting Neoliberalism: Urban Frontiers*, Guilford Press, New York, 2006, p. 90-115.